

L'ajournement

Le 18 mars, le même jour, un caporal-chef a été arrêté et placé aux arrêts à propos de cet incident et trois autres personnes ont été arrêtées les 29 et 30 mars, un peu plus tard.

La suite des événements s'est produite le 21 mars quand deux enquêteurs militaires canadiens ont été envoyés en Somalie pour enquêter sur cette mort. Le 1^{er} avril, un reporter d'un journal de Pembroke a relaté l'incident. La ministre de la Défense nationale n'en avait pas parlé jusqu'à ce moment-là. Chose curieuse, le 19 mars, on n'a pas renvoyé les journalistes au communiqué de presse. En fait, lorsqu'ils ont posé des questions sur la raclée que des militaires avaient apparemment donnée à cet homme, ils n'ont obtenu aucune réponse.

• (1940)

Ensuite, le 2 avril, j'ai interrogé le leader du gouvernement à la Chambre, qui répondait en l'absence de la ministre. Puis, après les vacances de Pâques, le 19 avril, j'ai encore interrogé la ministre de la Défense nationale et lui ai posé d'autres questions. Le 26 avril, j'ai posé une autre question au sujet du même incident. Je demandais essentiellement pourquoi la ministre de la Défense nationale n'avait pas informé le Parlement, la Chambre des communes et les Canadiens de cet incident.

Le 28 avril, le chef d'état-major de la défense a dit au cours d'une entrevue que la ministre de la Défense nationale savait dès le 18 mars que le décès du Somalien avait peut-être été motivé par des intentions criminelles. Ce n'est pas étonnant, car l'incident s'était produit le 18 mars. Cet homme avait été battu à mort. Un soldat avait été placé aux arrêts à la suite de ce décès. Il devait donc sûrement y avoir des indices qu'il se passait quelque chose de malencontreux. En effet, trois autres soldats ont été arrêtés plus tard en mars. Les preuves étaient donc évidentes. La ministre avait été informée.

Je ne sais pas de quoi la ministre avait été informée, mais elle avait sûrement été informée des détails de l'incident. Si rien ne s'était produit, le 21 mars, des enquêteurs spéciaux ont tout de même été envoyés en Somalie. Je trouve très troublant et vexant que, lorsque j'ai demandé à la ministre, le 26 avril, pourquoi elle n'avait pas informé la Chambre et pourquoi elle l'avait induite en erreur et présenté des renseignements inexacts, elle ait répondu: «À propos de l'incident dont parle le député, j'ai été informée le lendemain qu'il y avait eu mort d'homme. Mais ce n'est que le 31 mars qu'on m'a informée que ce décès était maintenant considéré. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps du député est écoulé. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si le député est heureux de participer au dernier débat d'ajournement, je suis heureux de lui répondre au nom de la ministre de la Défense nationale qui sera bientôt première ministre.

Le député a soulevé ces questions un certain nombre de fois, et je vais essayer de préciser la chronologie des événements.

Tout d'abord, les observations concernant ces événements doivent être replacées dans le contexte des messages de félicitations que le Canada a reçus de partout pour le rôle de ses troupes. . .

M. Mifflin: La question n'est pas là.

M. Nicholson: Je pense que cela doit néanmoins être dit officiellement.

M. Mifflin: Parfait, parfait.

M. Nicholson: Monsieur le Président, j'espère que cela sera ajouté au temps dont je dispose, car si je suis interrompu, je veux malgré tout pouvoir terminer ma réponse au député, s'il veut connaître la chronologie des événements.

Certains ont prétendu que la ministre et la fonction publique cherchaient à éviter de parler publiquement de cette question. La réalité, c'est que l'on a pris en considération ce qui s'est déroulé ces deux derniers mois.

Chacun des incidents qui se sont produits en Somalie ont fait l'objet d'une enquête et, dans chaque cas, les Forces armées ont informé la presse. Les détails ont été rendus publics et expliqués dans une déclaration que la ministre a faite à la Chambre le 26 avril 1993.

Le député, qui a une longue expérience militaire, devrait savoir que le ministère n'a pas pour habitude de faire un rapport au Parlement sur tous les événements qui se produisent. À cet égard, la ministre a bien précisé à la Chambre qu'elle avait été informée le 17 mars de l'incident survenu le 16 mars au cours duquel un citoyen somalien détenu par des soldats canadiens est décédé.

Le 21 mars, une équipe d'enquêteurs de la police militaire s'est rendue en Somalie afin d'enquêter sur les faits entourant le décès du citoyen somalien. À la suite de l'enquête préliminaire, la ministre a été informée le 31 mars que des actes criminels avaient pu être commis, que des accusations avaient été portées et, bien sûr, que l'enquête se poursuivait.

Comme l'a mentionné la ministre, elle doit tenir compte de ses deux responsabilités. Elle doit administrer et gérer les Forces armées et assumer des fonctions quasi judiciaires à l'intérieur du système de justice militaire.